

# Devoir de Science Politique

## 1<sup>ère</sup> ES3 - jeudi 11 mars.

### I - la cinquième République

#### Doc 1 : Qui gouverne ?

Est-ce le Président qui dirige la politique du pays, puisque le premier titre de la Constitution consacré à un pouvoir public lui est dédié, puisqu'il est élu à la majorité absolue des suffrages populaires, puisqu'il « assure [...] la continuité de l'État » (art. 5) ? Ou est-ce le Premier ministre, puisqu'il « dirige l'action du gouvernement- » (art. 21), lequel « détermine et conduit la politique de la nation » (art. 20) ? Est-ce le Président, puisqu'il « nomme le Premier Ministre » (art. 8), et en décide seul ? Est-ce le Premier ministre, puisque le Président ne peut changer le gouvernement sans que le Premier ministre lui en présente la démission ? Est-ce le Président, puisqu'il ne se gêne pas pour révoquer le Premier ministre à sa guise comme Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Michel Rocard et quelques autres en firent l'expérience ? Est-ce le Premier ministre puisque, s'il s'appuie sur sa propre majorité parlementaire, le Président est contraint de le supporter jusqu'à la prochaine élection, ainsi que Jacques Chirac en fait la patiente expérience avec Lionel Jospin, comme François Mitterrand la fit naguère, plus brièvement, avec lui-même puis avec son ami Edouard Balladur. Est-ce le Président qui décide, comme de Gaulle, que l'Algérie sera indépendante, contre la volonté de son Premier ministre et de sa majorité parlementaire ? Comme Pompidou qui impose la mensualisation des salaires, Giscard d'Estaing qui lui fait subir les affres de la libéralisation de l'avortement, Mitterrand celles de la création d'une chaîne de télévision commerciale, et Chirac les rigueurs d'une politique eurocompatible ? Ou est-ce le Premier ministre, qui privatise sous présidence socialiste, ou qui instaure les 35 heures sous les foudres de l'Élysée ?

O. Duhamel.

1. Qu'appelle-t-on une cohabitation ? (1pt)
2. La cinquième République a connu trois périodes de cohabitation, pour chacune de celle-ci, citez les dates, ainsi que le nom du président de la république et de son premier ministre. (2pts)

### II - les grands types de régime démocratique.

#### Doc.2 : Le régime présidentiel

Dans le régime présidentiel qui caractérise le système américain actuel, les pouvoirs exécutif et législatif sont indépendants. Le Président, qui est à la fois chef de l'État et chef du gouvernement, dispose d'une autorité considérable : il nomme et révoque les ministres comme il l'entend (indépendamment de la majorité au sein des assemblées qui peuvent être d'orientation politique différente de la sienne). Il n'existe d'ailleurs pas de gouvernement aux États-Unis, c'est à dire un organe collégial responsable devant le Parlement. En revanche, les assemblées disposent pleinement du pouvoir législatif.

J.-Y. Calmi et O. Garnier

3. Caractériser un régime politique de type présidentiel. (3pts)

#### Doc.3 : Le régime parlementaire

Dans un régime parlementaire, les fonctions de chef de l'État et de chef de gouvernement sont séparées. Le chef de l'État incarne l'État, la nation et il ne participe pas à l'exercice du pouvoir : il a pour fonction de choisir le chef du gouvernement au sein de la majorité parlementaire. Le chef du gouvernement et le gouvernement exercent réellement le pouvoir, mais ils sont responsables devant les assemblées (celles-ci peuvent renverser le gouvernement). Cependant, afin d'éviter la toute puissance des assemblées en cas de conflit entre la majorité parlementaire et le gouvernement, ce dernier dispose aussi d'une « arme » pour rétablir un certain équilibre : c'est la dissolution de l'Assemblée. De cette façon, le gouvernement demande aux électeurs de trancher. Quel que soit le résultat de ces nouvelles élections, le chef de l'État doit choisir le nouveau responsable du gouvernement dans la majorité issue des urnes.

J.-Y. Calmi et O. Garnier

4. Caractériser un régime politique parlementaire. (3pts)

#### Doc.4 : Le régime semi-présidentiel

Depuis 1958, et surtout depuis la réforme de 1962, [la France] possède un régime semi-présidentiel [...].

Le caractère semi-présidentiel résulte de l'élection du chef de l'État, de ses pouvoirs et aussi de la limitation du Parlement. Le président de la République est élu au suffrage universel direct à deux tours. Il a des pouvoirs que ne possède pas un chef d'État parlementaire normal : droit de recourir au référendum dans certaines matières, droit de dissoudre l'Assemblée nationale sans l'accord du Gouvernement, droit d'exercer une quasi-dictature dans les circonstances exceptionnelles prévues par l'article 16. Sa qualité d'élu direct de la nation lui permet par ailleurs d'exercer effectivement tous ses pouvoirs, y compris ceux qu'un chef d'État parlementaire possède seulement de façon nominale. Enfin, le Parlement français voit son pouvoir législatif limité par l'article 34 de la Constitution, qui définit un domaine réglementaire dans lequel la loi ne peut pas intervenir.

Cependant le régime français demeure parlementaire. Le Premier Ministre et les ministres forment un cabinet responsable devant l'Assemblée nationale, qui peut le forcer à démissionner par un vote de défiance. Le Gouvernement ne peut pas gouverner s'il ne dispose pas d'une majorité à l'Assemblée.

M. Duverger, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, tome 1, PUF, 1976

5. En quoi le régime politique français de la V<sup>e</sup> République se rapproche-t-il d'un régime présidentiel ? (2pts)
6. En quoi se rapproche-t-il également d'un régime parlementaire ? (2pts)
7. Qu'appelle-t-on la séparation des pouvoirs ? (1pt)
8. Que devient la séparation des pouvoirs dans le cadre de l'article 16 de la Constitution ? (2pts)
9. Sous la forme d'un développement en deux parties, répondez au titre du document 1. (4pts)

Pour ce travail vous devez utiliser à la fois les documents 1, 4 et vos connaissances. Bien entendu vous limitez votre étude à la Vème République.